



Les associations gestionnaires des sentiers



“Le Club Vosgien”



Créé en 1872 à Saverne par Richard STIEVE et reconnu d'utilité publique en 1879, le Club Vosgien, qui est une Fédération, a pour objectif la promotion de la randonnée pédestre dans le respect de l'environnement. Il est membre de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Ses actions s'inscrivent dans trois directions principales : le balisage et l'entretien des sentiers, l'édition de cartes et guides, la pratique de la randonnée pédestre.

L'activité “sentiers” est forte de 16.500 km balisés et entretenus bénévolement, c'est le stade de randonnée le plus dense d'Europe et un modèle de charte de balisage (signes déposés INPI). Pour le seul département des Vosges, le patrimoine “sentiers pédestres” du Club Vosgien, représente près de 3.200 km.

L'activité “édition” pour le Massif est à quatre facettes : éditeur de 8 cartes au 1/50000, coéditeur avec l'IGN de 24 cartes au 1/25000, éditeur de 3 guides de GR, de 2 guides de randonnées urbaines, d'1 guide de sorties avec transport en train et de 4 tomes pour 1.000 randonnées locales, éditeur de la revue trimestrielle “Les Vosges”. Il est bon de noter que les sentiers et balisages sont reportés sur toutes les cartes, pour votre sécurité le Club Vosgien vous recommande de les utiliser.

L'activité “randonnée” est pratiquée au sein de 111 associations regroupant 34.000 membres. Chaque club local édite un calendrier annuel de ses sorties (disponible auprès des offices de tourisme). Dans les Vosges,

19 associations “Club Vosgien” sont à votre disposition et leurs 3.000 adhérents sont prêts à vous accueillir.

Plusieurs activités complètent ces trois axes majeurs de la randonnée, à savoir : d'autres formes de loisirs de plein air (marches d'orientation, marches populaires, VTT, ski, raquettes), la formation de guides fédéraux, l'implication du Club Vosgien dans les instances de protection de l'environnement et dans celles du tourisme et des loisirs pour participer à la construction de l'avenir de la randonnée pédestre.

Contacts et renseignements :

■ Fédération du Club Vosgien

16, rue Sainte Hélène - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 32 57 96 - Fax. 03 88 22 04 72
Email : info@club-vosgien.com
www.club-vosgien.com

■ Comité Départemental

5a, avenue de la Fontenelle - 88000 EPINAL
Tél. 03 29 34 30 02
Présidente : Anne-Marie TISSOT



“La Fédération Française de Randonnée Pédestre”



Contacts et renseignements :

■ **FFRandonnée**
Comité Départemental des Vosges :
9 allée Croix de Damas 88130 ESSEGNEY
Tél. 03 29 38 90 86
Email : CDRP88@laposte.net
<http://ffrandonnee88.free.fr>
Président : Gérard GIROT

■ **FFRandonnée**
Comité Régional de Lorraine :
Maison des Sports - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Tél. 03 83 18 87 36 - Fax 03 83 18 87 36
Email : contact@ffrandonnee-lorraine.fr
<http://ffrandonnee.lorraine.free.fr>
Président : Claude SAINT-DIZIER
www.ffrandonnee.fr

■ Liste des clubs dans les Vosges :

■ LES MARCHEURS DE L'AMITIE

Président : Pierre MARULIER
58 rue de la Gare - 88260 Darney
Tél. 03 29 09 85 99

■ VITTEL CONGRÈS TOURISME

Président : Jean DUCHEMIN
Place de la Mairie - 88801 Vittef
Tél. 03 29 08 08 88 - E-mail : infos@vitteltourisme.com
www.vitteltourisme.com

■ OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CHARMES

Président : Henri MENTRE
2, place Henri Breton - 88130 Charmes
Tél. 03 29 38 17 09 - E-mail : olpayscharmes@wanadoo.fr

■ L'ASTRAGALE

Président : Philippe CHOFFEL
180 rue de Rabiémont - 88500 Villers
Tél. 03 29 37 19 41 - E-mail : choffelphilippe@wanadoo.fr

■ GRANGES RANDO

Président : Marc VOIRIN
4 rue des Champs de l'Aître - 88640 Granges sur Volagne
Tél. 03 29 51 47 97 - E-mail : voirin.marc@neuf.fr

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFR) a été créée en 1978 à la demande du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en remplacement du CNSGR (Comité National des Sentiers de Grande Randonnée) qui regroupait sous la même bannière différentes instances en rapport avec la randonnée pédestre, le tourisme et le camping. Le CNSGR avait été mis en place en 1947, en même temps que les premiers sentiers de grande randonnée (GR) ou les sentiers de Pays.

Agréée par Jeunesse et Sports depuis 1969, et par le Ministère de l'Environnement depuis 1978, la FFR est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics qui lui ont confié différentes missions en tant que fédération dirigeante pour la randonnée pédestre en France, et dans les Territoires d'Outre-Mer.

- Créer, organiser des circuits balisés et les promouvoir
- Protéger la nature et le patrimoine
- Représenter les intérêts des randonneurs auprès des décideurs
- Développer la pratique de la randonnée
- Former des animateurs, des cadres, des accompagnateurs et des baliseurs
- Informer le public
- Assister les associations dans leurs démarches et leur gestion.

La FFR est relayée sur le terrain par 120 comités départementaux ou régionaux qui bénéficient d'une grande autonomie.

La FFR dispose d'un service d'édition performant avec une collection de 200 topo-guides et 300.000 exemplaires vendus chaque année.

Les Comités Départementaux, ainsi que les 2.300 associations fédérées délivrent, sur demande, une licence individuelle ou familiale. D'autres formules d'adhésion existent pour randonner en famille ou entre amis en toute sécurité : la "Randocarte" et la "Randodécouverte". Chaque licencié reçoit la revue fédérale "Passion Rando". De nombreuses sorties et animations sont proposées en France et à l'étranger.

Enfin la FFR gère, avec ses 6.000 baliseurs bénévoles, 65.000 km de sentiers de grande randonnée (GR) et 115.000 km de sentiers de promenade et randonnée parcourus chaque année par 15 millions de randonneurs.

Les topo-guides dans les Vosges

